Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CEE) N°207/93 DE LA COMMISSION du 29 janvier 1993

établissant le contenu de l'annexe VI du règlement (CEE) n°2092/91 concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires et fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 5 paragraphe 4 de ce règlement

(JO L 25 du 2.2.1993, p. 5)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008	L 250	1	18.9.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1993R0207:20001003:FR:PDF